Annexe 3 : Descriptions d'acteurs régionaux

Classement par ordre alphabétique

► ADEME Grand Est

La <u>direction régionale Grand Est de l'ADEME</u> participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la maîtrise de l'énergie, des déchets et plus globalement du climat, de l'air et de la transition énergétique. L'ADEME intervient sur 3 axes prioritaires : la transition vers une économie circulaire, le développement de la chaleur renouvelable et les démarches territoriales intégrées.

- Production et diffusion de ressources

L'ADEME publie et finance des études et recherches dans ses domaines d'intervention. Elle est à l'origine d'observatoires comme le CRACC ou l'Observatoire Climat-Air-Energie régional. Elle communique et sensibilise le public et fournit des outils et formations à destination des élus et techniciens de collectivités ou bureaux d'études, comme la démarche <u>TAACT</u> qui permet de faire un diagnostic de vulnérabilités au changement climatique de son territoire, ou des <u>formations sur le changement de comportement</u>. L'ADEME a également initié le Groupe de personnes ressources sur l'adaptation au changement climatique en Grand Est.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle conseille tout type d'acteurs publics ou privés dans leurs démarches environnementales et leur propose un soutien financier, pour aider à la réalisation, à la connaissance, au changement de comportement et aux contrats territoriaux d'objectifs.

- Planification du territoire

Elle participe à la mise en œuvre de politiques publiques dans les domaines de l'énergie, de l'environnement et du développement durable, par exemple en accompagnant et finançant les PCAET, ou en étant mobilisée par l'État sur des C(R)TE.

- Life ARTISAN

L'ADEME est bénéficiaire associée du projet et a notamment des missions concernant les leviers à actionner pour mieux prendre en compte les SafN dans la planification territoriale et l'adaptation des filières économiques. Elle est également membre du GT régional SafN.

► Agences de l'eau

En Grand Est, trois agences de l'eau couvrent le territoire, par ordre de surface décroissant : l'<u>AERM</u> sur le bassin Rhin-Meuse, l'<u>AESN</u> sur le bassin Seine-Normandie (<u>directions territoriales Vallées de Marne, Seine-Amont et Vallées d'Oise</u>) et l'<u>AERMC</u> sur le bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Ce sont des établissements publics administratifs et financiers d'État qui s'occupent de politiques de l'eau et de la biodiversité, et s'adressent ainsi à tous les acteurs professionnels ou particuliers concernés.

- Production et diffusion de ressources

Elles cherchent à mobiliser les acteurs liés à l'eau notamment les agriculteurs, industriels, associations et les collectivités. L'AESN fait ainsi de la sensibilisation dans le cadre notamment de leur programme « <u>Ils l'ont fait pourquoi pas vous</u> ».

- Mise en œuvre de projets locaux

Les Agences de l'eau conseillent et accompagnent les acteurs du territoire qui souhaitent préserver la ressource en eau (ouvrages de traitement de l'eau, de distribution d'eau potable, etc.). Elles financent ou subventionnent les ouvrages et actions qui contribuent à préserver la qualité et la quantité de la ressource en eau (en termes de SafN : création de zones humides, plantation de haies, <u>désimperméabilisation des sols urbains</u>, acquisition foncière mais également aménagement et entretien de rivières et changements de pratiques agricoles), des postes dans des collectivités ou encore des organismes pour les accompagner comme l'ADOPTA. Ces dernières peuvent être financées par des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) dans le cadre de programmes qu'elles coordonnent.

- Planification du territoire

Les trois Agences de l'eau ont chacune une stratégie d'adaptation au changement climatique, avec des grands axes stratégiques qui sont repris dans les programmes des Agences et les SDAGE à l'élaboration desquelles elles participent. Pour mettre en œuvre le SDAGE, elles contractualisent avec les territoires des <u>contrats « Eau et Climat »</u> comme <u>celui entre l'AESN et le Syndicat Mixte du bassin de la Marne et de ses affluents sur la restauration des milieux naturels</u>, et peuvent adhérer à programmes locaux, comme à l'Agence du climat de l'agglomération de Strasbourg.

- Life ARTISAN

Les Agences de l'eau Rhin-Meuse et Seine-Normandie sont membres du GT régional SafN.

Agences locales de l'énergie et du climat (ALEC)

Les <u>Agences Locales de l'Énergie et du Climat</u> sont des associations crées par les collectivités locales pour œuvrer à la transition énergétique et la réduction des gaz à effet de serre. Il en existe 6 en Grand Est : celle de <u>Mulhouse</u>, celle de <u>Metz</u>, celle de <u>Nancy</u>, celle des <u>Ardennes</u>, celle de <u>Strasbourg</u> et celle d'<u>Épinal</u>.

- Production et diffusion de ressources

Elles fournissent aux collectivités territoriales, à leurs groupements et à l'État des indicateurs chiffrés sur les consommations et productions énergétiques et les émissions de gaz à effet de serre, afin d'assurer un suivi de la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat et une évaluation de leurs résultats. Elles animent ou de participent à des réseaux européens, nationaux et locaux, afin de promouvoir la transition énergétique et la lutte contre le changement climatique, de diffuser et d'enrichir l'expertise des territoires et d'expérimenter des solutions innovantes

- Mise en œuvre de projets locaux

Elles facilitent la mise en œuvre des politiques locales énergie-climat par l'élaboration et le portage d'actions et de dispositifs. Ainsi, elles accompagnent et conseillent les particuliers, les professionnels et les collectivités.

- Planification du territoire

Elles participent à la définition, avec et pour le compte des collectivités territoriales et leurs groupements, des stratégies énergie-climat locales en lien avec les politiques nationales et des documents en matière énergie-climat qui leur sont liés.

Agences d'urbanisme et de développement

Organismes publics ou associations d'étude et de réflexion sur l'aménagement et le développement des grandes agglomérations françaises, les agences d'urbanisme ont un statut d'association ou de GIP où se retrouvent, autour des collectivités impliquées, l'Etat et les autres partenaires publics du développement urbain. Présidées par des élus, elles sont composées d'équipes pluridisciplinaires et ont un fonctionnement partenarial. Elles développent une expertise sur les différents domaines de l'urbanisme et du développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, environnement, foncier, etc.). En Grand Est, il en existe 7 : l'AUDRR à Reims, l'AUDC à Châlons-en-Champagne, l'AGURAM à Metz, l'AGAPE Lorraine Nord au Nord de la Meurthe-et-Moselle, la SCALEN à Nancy, l'ADEUS à Strasbourg et l'AURM à Mulhouse.

- Production et diffusion de ressources

Elles réalisent des études territoriales, disposent d'observatoires (environnement, foncier, habitants, etc.) et partagent leurs données dans des colloques et publications. Elles font de l'animation autour des outils développés. Parmi les travaux de l'ADEUS, on retrouve notamment des publications sur les îlots de chaleur urbains et canicules.

- Planification du territoire

Avec un rôle de conseil, elles développent des outils à destination des décideurs pour les éclairer dans leurs politiques d'aménagement.

Agence régionale de la Santé (ARS)

L'ARS est chargée du pilotage et de la mise en œuvre de la politique de santé en région. La compétence de l'ARS porte sur l'ensemble des champs de la santé : prévention, veille sanitaire et de santé environnementale, organisation des soins, prise en charge dans les établissements médico-sociaux.

- Production et diffusion de ressources

Elle rassemble de nombreuses publications sur le thème de la santé et gère de nombreuses données, notamment sur la qualité de l'eau et de l'air.

- Mise en œuvre de projets locaux

L'ARS est l'interlocuteur des professionnels de santé, des établissements sanitaires et médico-sociaux, des collectivités locales et des associations. Elle participe aux réunions sècheresse au niveau local lorsque des mesures de restriction doivent être envisagées.

- Planification du territoire

Le Plan Régional Santé Environnement 3 (PRSE) 2017-2021, réalisé conjointement avec la Région et la DREAL, a pour but de limiter l'impact de l'environnement sur la santé. Le changement climatique est sous-tendu dans ses différents axes, et devrait prendre une place à part dans le PRSE 4.

Agences techniques départementales (ATD)

Les Agences Techniques Départementales sont des opérateurs mutualisés d'ingénierie publique au service des collectivités territoriales adhérentes (ou sur contrat pour les non adhérentes) dédiées à l'ingénierie de proximité en urbanisme, aménagement et construction publique. La région en compte 5 : la <u>MATEC</u> en Moselle, la <u>MMD</u> en Meurthe-et-Moselle, l'ATD des Vosges, l'<u>ATIP</u> dans le Bas-Rhin et l'<u>ADAUHR</u> pour le Haut-Rhin (l'ATD des Ardennes a été dissoute fin 2020).

- Production et diffusion de ressources

Ils composent un véritable centre de ressources et animent de nombreux observatoires et plateformes SIG (Système d'Information Géographique).

- Mise en œuvre de projets locaux

Elles informent, conseillent, accompagnent l'action des communes avec le soutien financier du conseil départemental, notamment pour la conception et production d'espaces publics en qualité d'assistant à maître d'ouvrage public (bâtiments publics, réseaux, GEMAPI, assainissement, etc.).

- Planification du territoire

Par une assistance juridique et avec un statut de maître d'œuvre d'études, elles aident les collectivités via leurs SCOT et leurs PLU à mettre le droit au service du projet et à sécuriser la concrétisation des idées sur le moyen et le long terme, et peuvent également accompagner le département. Elles contribuent également à l'évaluation des politiques publiques menées, voire à leurs évolutions.

► Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales (ADOPTA)

L'ADOPTA est une association avec une implantation à Metz dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales.

- Production et diffusion de ressources

En plus de son travail de recherche et développement, l'association anime, sensibilise et forme sur la gestion des eaux pluviales.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle accompagne des projets techniques.

- Planification du territoire

L'association accompagne les acteurs de l'art de construire (collectivités publiques, porteurs de projets, concepteurs, bureaux d'études, entreprises privées, architectes, etc.) dans l'écriture de politiques intégrant cette nouvelle approche de prise en compte de la gestion des eaux pluviales le plus en amont possible.

Associations d'éducation à l'environnement et au développement durable

(Graine Champagne-Ardenne, LorEEN, ARIENA et organismes affiliés)

Elles participent à la sensibilisation et à l'éducation à l'environnement.

- Production et diffusion de ressources

Elles le font par des accompagnements, formations, communications, rencontres, échanges, etc.

Associations et fédérations contribuant à la protection de l'environnement

(LoANA, LPO, CPEPESC Lorraine, Symbiose, Haies Vives d'Alsace, etc. voir l'annuaire de la Plateforme de la biodiversité)

On peut citer notamment <u>ODONAT Grand Est</u> qui est un réseau associatif comprenant 27 associations naturalistes réparties sur l'ensemble de la région Grand Est.

- Production et diffusion de ressources

Ces associations ont de nombreuses missions dont celles de récolter et diffuser de l'information, sensibiliser le grand public, alerter les décideurs, former les acteurs, etc. Par exemple France Nature Environnement a récemment réalisé un ensemble de fiches pédagogiques sur les SfN à destination des élus au niveau national.

- Mise en œuvre de projets locaux

Chaque association peut réaliser des études d'impacts, des diagnostics écologiques ou des inventaires et accompagner certains projets de renaturation. ODONAT GE peut venir en appui technique aux collectivités et intervenir dans le pilotage de projets visant la connaissance et la préservation de la biodiversité.

- Planification du territoire

Elles peuvent participer au diagnostic du territoire et s'exprimer dans les consultations.

► <u>Association des communes forestières</u>

Le réseau des Communes forestières du Grand Est est le regroupement des unions régionales d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine, elles-mêmes en associations départementales qui sont composées des communes, des collectivités ou leurs groupements ayant sur leur territoire une forêt publique, et plus largement des collectivités intéressées par l'espace forestier et la filière forêt-bois.

- Production et diffusion de ressources

L'association forme et informe les élus du Grand Est avec un programme de formation continue, des réunions d'animation sur des sujets d'actualités, et des outils d'information.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle accompagne les territoires dans leurs projets : stratégie territoriale (Charte forestière de territoire), bois construction, bois énergie, etc.

- Planification du territoire

Elle représente et défend les intérêts des communes forestières notamment dans le cadre du Programme Régional Forêt-Bois Grand Est ou encore de la révision des Schémas départementaux de gestion cynégétique. Elle peut accompagner des démarches PCAET (atténuation).

Association régionale de pêche, fédérations départementales et associations locales

L'Association régionale de pêche Grand Est rassemble les dix Fédérations départementales pour la pêche et la protection du milieu aquatique (FDAAPPMA : pour les <u>Ardennes</u>, pour l'<u>Aube</u>, pour la <u>Marne</u>, pour la <u>Haute-Marne</u>, pour la <u>Meuse</u>, pour la <u>Meuse</u>, pour la <u>Moselle</u>, pour la <u>Moselle</u>, pour les <u>Vosges</u>, pour le <u>Bas-Rhin</u> et pour le <u>Haut-Rhin</u>), qui rassemblent ellesmêmes les Associations agréées pour la pêche et la protection du milieu aquatique (AAPPMA). Elles sont également rassemblées à l'échelle du bassin Rhin-Meuse en Union des fédérations de bassin.

- Production et diffusion de ressources

Elles mènent des actions d'information, de formation et d'éducation en matière de protection des milieux aquatiques. Elles réalisent également des suivis piscicoles.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elles participent à la protection des milieux aquatiques et ont un rôle de police.

- Planification du territoire

Les FDAAPPMA ont pu réaliser des Plans départementaux pour la protection des milieux aquatiques et la gestion des ressources piscicoles (PDPG) qui appuient les SDAGE et SAGE.

► ATMO Grand Est

ATMO Grand Est est une association chargée de la surveillance de la qualité de l'air et thématiques émergentes associées.

- Production et diffusion de ressources

Elle assure la surveillance de la qualité de l'air sur la région (surveillance pour les polluants réglementés, inventaires de consommations/productions d'énergie, des émissions de polluants et de gaz à effet de serre, surveillance des pollens, etc.). Elle a pour missions d'analyser, d'expertiser, d'alerter, de former sur ce sujet en faisant le lien entre air, climat et énergie et d'informer les citoyens et parties prenantes (Etat, collectivités, professionnels) sur les changements de comportement.

- Mise en œuvre de projets locaux

ATMO fait aussi de l'accompagnement pour la mise en place d'actions innovantes en lien avec les divers acteurs régionaux dont le monde de la recherche et des entreprises

- Planification du territoire

ATMO accompagne des décideurs dans le cadre des politiques visant à réduire les impacts sanitaires de la pollution de l'air et à limiter les impacts des changements climatiques.

▶ Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) Grand Est

La <u>direction régionale Grand Est du BRGM</u> est spécialisée dans les questions de sous-sol et de ressources naturelles au plus près des territoires.

- Production et diffusion de ressources

Ses principales missions concernent l'acquisition de connaissances, le diagnostic, la création d'outils de gestion et d'aide à la décision, sur des questions liées aux eaux souterraines, aux risques naturels (chutes de blocs, effondrements, glissements de terrain, etc.), à la géothermie, aux sites et sols pollués et à l'économie circulaire. Elle va ainsi suivre et communiquer sur le <u>niveau des nappes</u> et modéliser l'évolution de la ressource, ou encore cartographier les mouvements de terrain. Au niveau national, le BRGM propose des formations professionnelles.

- Mise en œuvre de projets locaux

Le BRGM accompagne les collectivités, en particulier dans le domaine de l'eau, et passe des conventions avec elles.

- Planification du territoire

Les atlas produits peuvent servir de support aux collectivités territoriales pour leurs travaux de planification.

▶ CDC Biodiversité

- Production et diffusion de ressources

Elle est experte sur l'écologie, le foncier et les finances et recherche des solutions innovantes pour concilier économie et biodiversité. Elle réalise donc des études, des expérimentations, des recherches et des formations sur la compensation écologique, la biodiversité en ville, les actions volontaires des entreprises et les paiements pour les services rendus par les écosystèmes.

- Mise en œuvre de projets locaux

CDC-B porte le projet « <u>Nature 2050</u> » qui vise à recherche des financements pour des projets de SafN sur tout le territoire français.

- Life Artisan

Elle est bénéficiaire associé du projet ARTISAN et doit notamment produire des ressources à destination des porteurs de projets et appuyer à la recherche de financements.

► Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT)

- Production et diffusion de ressources

Il forme et accompagne les collectivités territoriales et leurs agents notamment sur l'adaptation au changement climatique, la gestion des risques, la végétalisation des sols ou encore les documents de planification.

► Centre national de la recherche scientifique (CNRS)

Cette institution de recherche pluridisciplinaire est présente en région en deux délégations régionales (<u>Centre Est</u> avec six implantations et <u>Alsace</u> avec quatre sites propres ou mixtes). On peut citer notamment le <u>Laboratoire Image Ville et Environnement</u> sur l'écologique à Strasbourg ou le <u>LIEC - Laboratoire Interdisciplinaire des Environnements Continentaux</u> à Vandœuvre-lès-Nancy.

- Production et diffusion de ressources

Les laboratoires du CNRS cherchent à comprendre les écosystèmes à différentes échelles et sous différentes pressions. Ils sont donc producteurs de ressources et peuvent en faire la diffusion.

► Centre régional (ou national) de la propriété forestière (CRPF ou CNPF Grand Est)

Sa mission est d'orienter et de développer la gestion des bois, forêts et terrains à boiser des propriétaires privés de la région.

- Production et diffusion de ressources

Il est impliqué dans la collecte et la mise à disposition d'informations statistiques, notamment climatiques, et valorise des outils pour bien adapter les forêts aux changements climatiques. Le CNPF coordonne notamment le <u>RMT Aforce</u>.

- Mise en œuvre de projets locaux

Il oriente et développe la gestion des bois et terrains à vocation forestière des particuliers et participe à la gestion durable des forêts privées. Il permet notamment de développer des groupes techniques et économiques de propriétaires forestiers pour réfléchir à une gestion et une exploitation durable des forêts.

- Planification du territoire

Le CRPF rédige le Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS). Ce document fixe les grandes orientations permettant de valoriser les fonctions économiques, sociales ou environnementales des forêts privées.

- Life ARTISAN

Le CNPF est bénéficiaire associé du projet et est impliqué sur l'action C4.3 : « Accompagnement à la conception et à la mise en œuvre de plans territorialisés d'adaptation fondées sur la nature pour le secteur de la bioéconomie ».

► Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema)

C'est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques avec un fort ancrage territorial.

Le Cerema Est est une des 9 directions territoriales du Cerema. Elle intervient au cœur de la région Grand Est.

- Production et diffusion de ressources

Il produit des études, outils et expérimentations par la recherche appliquée, en particulier sur les sujets d'aménagement et plus récemment d'environnement. Par ailleurs, le Cerema a créé à l'échelle nationale le <u>Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique</u> et participe ainsi à la diffusion des connaissances.

- Mise en œuvre de projets locaux

Il accompagne, conseille et assiste les collectivités dans leurs projets qui concernent les domaines de la mobilité, de l'eau, de l'aménagement urbain, de la nature en ville, de la réhabilitation d'ouvrages, des risques naturels, etc. Le Cerema a développé avec la ville et l'Eurométropole de Metz l'outil <u>SESAME</u> pour choisir des essences d'arbres mieux adaptées au changement climatique.

- Planification du territoire

De la même façon, l'expertise du Cerema peut être mobilisée dans des plans et programmes, par exemple par la cartographie des îlots de chaleur urbains.

- Life Artisan

Le Cerema est bénéficiaire associé du projet. Il porte notamment l'intégration des SafN au sein du centre de ressource pour l'adaptation au changement climatique (produit d'un travail partenarial Cerema / ONERC / Ademe / Météo France) ainsi que le suivi-évaluation du programme démonstrateur (avec l'appui de l'ENPC et CDC Biodiversité). Il est aussi présent dans le GT SafN.

Chambre d'agriculture régionale (CRAGE)

Administrée par des élus issus du monde professionnel agricole et des propriétaires forestiers, la CRAGE participe aux orientations de l'agriculture et du monde rural pour la région en coordonnant et la représentant les chambres d'agricultures

départementales : celle des Ardennes, de l'<u>Aube</u>, de la <u>Marne</u>, de la <u>Haute-Marne</u>, de la <u>Meuse</u>, de <u>Meurthe-et-Moselle</u>, de <u>Moselle</u>, des <u>Vosges</u> et d'<u>Alsace</u>.

- Production et diffusion de ressources

La CRAGE participe à la diffusion des connaissances, notamment via le programme <u>ACSE</u> (Air-Climat-Sol-Energie). Et son observatoire <u>ORACLE</u> sur les données du changement climatique. Elle met également en place des outils, des ressources, conseils et formations pour les professionnels.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle accompagne les agriculteurs et les collectivités dans le développement durable des territoires ruraux, la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires, la valorisation des ressources naturelles et la lutte contre le changement climatique.

- Planification du territoire

La Chambre assure une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales.

Chambres de commerce et d'industrie (CCI)

La région comporte 8 chambres de Commerce et d'Industrie territoriales : <u>CCI Alsace Eurométropole</u>, <u>CCI Ardennes</u>, <u>CCI Grand Nancy Métropole</u>, <u>CCI Marne en Champagne</u>, <u>CCI Meuse Haute-Marne</u>, <u>CCI Moselle Metz Métropole</u>, <u>CCI Troyes et Aube</u> et <u>CCI des Vosges</u>, qui ont regroupé des services supports dans la <u>CCI Grand Est</u>.

- Production et diffusion de ressources

Les CCI diffusent les bonnes pratiques, les outils et les informations auprès de leurs adhérents. La CCI Alsace Eurométropole organise par exemple des réunions de présentation de projets réalisés par certaines, anime des ateliers créatifs (par exemple <u>sur l'anticipation des fortes chaleurs</u>), et accompagne dans la mise en œuvre du <u>diagnostic</u> Clim'Ability.

- Mise en œuvre de projets locaux

Les CCI peuvent accompagner les entreprises dans leurs projets de transition énergétique et écologique.

- Planification du territoire

La CCI Grand Est est aussi l'interlocuteur privilégié du Conseil Régional et des services de l'Etat pour les politiques de développement économiques à l'échelle du Grand Est.

Communes et établissements publics de coopération intercommunale

Les communes, métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats intercommunaux exercent notamment leurs compétences dans les domaines de l'urbanisme, de l'eau et de l'environnement.

- Production et diffusion de ressources

En tant que décideurs, ils peuvent être à l'origine d'outils et méthodologies comme l'étude <u>SESAME</u> précédemment citée. Ils sensibilisent leurs habitants et participent à l'amélioration de la connaissance du territoire au travers, par exemple, des <u>Atlas de biodiversité communaux</u> ou des études sur la vulnérabilité du territoire et son adaptation au changement climatique.

- Mise en œuvre de projets locaux

Des nombreuses communes portent des projets de SafN telles que ceux de cours végétalisées ou de parcs pluviaux (cf. Annexe 4).

- Planification du territoire

Les communes et intercommunalités rédigent des documents locaux d'urbanisme ou de planification comme les PCAET, les PLU(i) ou encore Programmes d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) et Stratégies Locales de Gestion des Risques Inondations (SLGRI).

► Commissions locales de l'eau (CLE)

Elles sont présidées par un élu local et composées de trois collèges : les collectivités territoriales ; les usagers, les propriétaires fonciers, les organisations professionnelles et les associations ; l'État et ses établissements publics.

- Planification du territoire

Elles sont chargées d'élaborer, de réviser et de suivre l'application des schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE). Une fois adoptés, elles veillent à la bonne application des préconisations et des prescriptions, ainsi qu'à la mise en place des actions.

► Comités de Bassin

Constituées de différents acteurs, publics ou privés, agissant dans le domaine de l'eau, ces instances de concertation élaborent une politique de gestion de l'eau conciliant les besoins du territoire par bassin versant (Rhin-Meuse, Seine-Normandie et Rhône-Méditerranée-Corse). Le comité de bassin a créé à ses côtés un conseil scientifique qui formule des avis sur les enjeux et questionnements scientifiques concernant les orientations et les grands projets envisagés dans le bassin.

- Planification du territoire

Ils portent les Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et orientent les programmes des agences de l'eau.

► Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (CAUE)

Les sept CAUE de la région assurent des missions de service public pour la promotion et le développement de la qualité architecturale, urbaine et environnementale.

- Production et diffusion de ressources

Ils assurent des missions d'information, de sensibilisation, de formation auprès de publics aussi variés que les particuliers, les élus, les collectivités territoriales, les professionnels, les acteurs de l'aménagement du cadre de vie.

- Mise en œuvre de projets locaux

Ils peuvent être en appui à des porteurs de projets.

► Conseil économique, social et environnemental (CESER)

- Planification du territoire

Instance consultative régionale, il représente la société civile et la diversité des territoires et de leurs acteurs. Il émet des avis et des préconisations au Conseil régional sur des sujets variés pour orienter les politiques publiques régionales. Il est consulté sur les actions environnementales de la Région et les schémas et plans d'aménagement notamment et une de ses commissions porte le sujet de la transition écologique et énergétique.

Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN)

- Mise en œuvre de projets locaux

Le conseil émet des avis sur tout sujet qui touche aux disciplines des sciences de la vie et de la terre pour les milieux terrestres et fluviaux. Cela peut donc être sur les plans de gestion des réserves nationales et régionales, sur les projets de zones protégées, les inventaires relatifs au patrimoine naturel et géologique, les autorisations relatives aux espèces protégées ou encore sur le réseau Natura 2000.

- Planification du territoire

Il s'exprime aussi sur les stratégies régionales en matière de biodiversité et de continuités écologiques.

Conservatoires botaniques nationaux (CBN)

Différents CBN recouvrent la région : le <u>CBN du bassin parisien</u> (CBNBP), le <u>Conservatoire botanique d'Alsace</u> et le <u>Conservatoire botanique de Lorraine</u> (futur CBN Nord-Est).

- Production et diffusion de ressources

Ils participent à l'inventaire du patrimoine naturel végétal et procèdent à l'identification et à la conservation des éléments rares et menacés de la flore, de la végétation et des habitats naturels et semi-naturels. Ils ont aussi pour mission d'informer, d'éduquer et de sensibiliser le public à la connaissance et à la préservation de la diversité végétale.

- Mise en œuvre de projets locaux

Ils fournissent une assistance technique et scientifique auprès de l'Etat, des collectivités territoriales, d'établissements publics et de groupements.

Conservatoires d'espaces naturels (CEN)

Il en existe trois : CEN Lorraine, CEN Champagne-Ardenne et Conservatoire des sites alsaciens selon les anciennes régions.

- Production et diffusion de ressources

Les CEN réalisent des inventaires et des suivis écologiques, et sensibilisent les acteurs du territoire.

- Mise en œuvre de projets locaux

Les CEN protègent les écosystèmes naturels par la maîtrise foncière ou d'usage de terrains. Ces protections, restaurations et gestions contribuent pour nombre d'entre elles à l'adaptation au changement climatique des territoires (protection et restauration de zones humides, de ripisylves, etc.).

- Planification du territoire

Ils peuvent appuyer des élus et animer la mise en œuvre de DOCOB Natura 2000.

► Conservatoire du littoral

Le Conservatoire du littoral s'occupe de préservation de la biodiversité et de protection contre les phénomènes climatiques.

- Mise en œuvre de projets locaux

Le Conservatoire du littoral est propriétaire d'environ 1 200 ha, pour un objectif à long terme de 5 300 ha, à l'échelle du Grand Est sur les rives des lacs du Der, de la Forêt d'Orient et de Madine. Dans le cadre d'une démarche partenariale, il en confie la gestion à d'autres organismes publics ou privés (Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, Office français de la biodiversité, Ligue de protection des oiseaux, Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine, Office national des forêts,

Syndicat mixte d'aménagement du lac du Der, etc.). Des actions de restauration des sites sont régulièrement entreprises en lien avec les partenaires et gestionnaires locaux pour maintenir et développer la qualité des sites.

➤ Coordination régionale des associations des maires et des présidents d'intercommunalité du Grand Est / associations départementales d'élus

La coordination régionale représente les associations départementales d'élus locaux, porte leur parole au sein du développement régional et vise à développer des solidarités entre les communes et intercommunalités du Grand Est par l'animation permanente d'un réseau.

▶ Départements

Les conseils départementaux <u>de l'Aube</u>, <u>des Ardennes</u>, <u>de la Haute-Marne</u>, <u>de la Marne</u>, <u>de la Meuse</u>, de la Meurthe-et-Moselle, <u>des Vosges</u>, <u>du Bas-Rhin</u> et <u>du Haut-Rhin</u> sont en charge des collèges, de l'aménagement foncier, de la voirie départementale, des espaces naturels sensibles ou encore du service départemental d'incendie et de secours (SDIS).

- Mise en œuvre de projets locaux

Les départements peuvent porter des projets de SafN, par exemple via les espaces naturels sensibles ou les aménagements fonciers agricoles et forestiers. Ils peuvent aussi avoir le rôle de financeur de projets, par exemple comme celui de la Meuse qui a lancé un <u>appel à projet sur l'agroforesterie</u> en 2021. Ils mettent leurs compétences (aménagement, recherche de financements, etc.) à profit des collectivités, et on peut noter que le département des Ardennes a par exemple créé <u>Ardennes ingénierie</u> pour en faciliter l'accès.

- Planification du territoire

Les départementaux sont responsables de planifications régionales sur différentes thématiques, en concertation avec d'autres organismes. On peut par exemple citer le <u>schéma départemental en faveur de l'agriculture mosellane</u> de 2018 en Moselle ou le <u>schéma indépartemental du tourisme</u> du Haut-Rhin et du Bas-Rhin en 2017-2021.

Directions départementales des territoires (DDT)

Ces services déconcentrés de l'État en département (DDT <u>de l'Aube, des Ardennes, de la Haute-Marne, de la Marne, de la Meuse, de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, du Bas-Rhin et <u>du Haut-Rhin</u>) sont en charge et valident des documents de planification, des actions de conservation et de restauration, et ont un rôle de police.</u>

- Production et diffusion de ressources

Elles assurent un rôle de relais et diffusion des ressources auprès des collectivités notamment. Elles peuvent également organiser des actions de sensibilisation et de formation..

- Mise en œuvre de projets locaux

En termes d'aménagement, les DDT peuvent faire du conseil en qualité urbaine, donnent des avis environnementaux sur des projets d'aménagement, peuvent faire de la prévention des risques avec des partenaires et mènent des opérations de police. Au niveau rural, elles encadrent la chasse, instruisent et contrôlent les aides de la PAC et du FEADER, ainsi que la mise en œuvre des aides de crise agricoles. Elles assurent le secrétariat des CDPENAF (Commissions départementales de la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers).

- Planification du territoire

Les DDT produisent les plans de préventions des risques naturels (PPRN). Elles accompagnent des collectivités locales dans leurs projets de territoires, suivi des Pactes territoriaux de relance et de transition écologique, du programme Petites villes de demain, etc. Elles émettent des avis sur des documents de planifications comme les PLU(i) et sont membres du réseau Climat-Air-Energie.

▶ Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF)

La DRAAF porte les politiques nationales et communautaires de développement rural, de l'aménagement et du développement durable du territoire.

- Production et diffusion de ressources

Elle oriente la formation et la recherche dans les domaines agricole, agroalimentaire et forestier. Elle assure également l'évaluation de l'action publique, l'analyse économique et de prospective, des enquêtes statistiques et économiques sur les secteurs agricole et forestier, le développement des filières et l'évolution du territoire.

- Mise en œuvre de projets locaux

Dans le cadre du plan de relance, c'est la DRAAF qui est en charge du programme « Plantons des haies ».

- Planification du territoire

Elle accompagne et coordonne les actions de l'Etat pour une alimentation sûre, diversifiée et durable, elle contribue au développement d'une agriculture durable, soutient la production et la gestion forestière et préserve la biodiversité et la ressource en eau. Elle contribue également à la définition, à la mise en œuvre et au suivi des politiques nationales et communautaires de développement rural et de l'aménagement et du développement durable du territoire, dont les politiques agricoles de soutien à l'installation et à la modernisation des exploitations. Elle pilote aussi le volet régional du programme

de développement rural hexagonal (PDRH). Enfin, la DRAAF met en œuvre la politique forestière et structure la filière bois de manière à gérer durablement les forêts et préserver la biodiversité.

- Life ARTISAN

La DRAAF est membre du GT SafN au titre de la forêt (SERFOB) et de l'agriculture.

▶ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)

- Production et diffusion de ressources

Elle produit des études et des données statistiques et cartographiques ainsi que des outils et des méthodologies. En partenariat avec l'ADEME et la Région, la DREAL coordonne le réseau Climat-Air-Energie et le Groupe de personnes ressources sur l'adaptation au changement climatique, et finance le projet <u>TRACES</u> de sensibilisation des collectivités au changement climatique. Elle est également impliquée dans la Plateforme du foncier.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle rédige les avis et décisions de l'autorité environnementale pour les projets lors des enquêtes publiques. La DREAL finance des AAP sur la restauration des écosystèmes.

- Planification du territoire

Elle accompagne les territoires à la planification et l'aménagement du territoire et s'assure de la cohérence de la planification à toutes les échelles. Elle participe à la mise en œuvre des documents de planification et des programmes d'actions qui visent à préserver les milieux et met en œuvre la réglementation territoriale et de protection de l'eau et des milieux aquatiques.

- Life Artisan

La DREAL est membre du GT SafN pour la connaissance et la transition énergétique.

▶ Établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux (EPAGE)

(Établissement Public d'Aménagements de la Meuse et de ses Affluents (EPAMA-EPTB Meuse), Etablissement Public territorial de bassin Meurthe-Madon, EPAGE Largue, EPTB Seine Grands Lacs, etc.)

Organisés par regroupement des collectivités et de leurs groupements à l'échelle des bassins versants des cours d'eau, ils permettent de transférer la compétence Gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (GEMAPI) à une échelle qui dépasse l'échelle de l'EPCI.

- Production et diffusion de ressources

Ils sensibilisent le public aux enjeux de l'eau, parfois par la réalisation de sites vitrines accessibles.

- Mise en œuvre de projets locaux

En charge de la conservation, la mise en valeur, l'amélioration et la meilleure utilisation du patrimoine hydraulique et naturel de leurs bassins versants pour la reconquête de la qualité des cours d'eau et la gestion des crues, ces organismes sont directement porteurs de projets de SafN. Ils peuvent aussi faire du conseil auprès de propriétaires riverains et <u>proposer un appui aux entreprises pour réduire leurs vulnérabilités</u>.

- Planification du territoire

Ils peuvent être porteurs de SAGE, porteurs de plan de prévention des risques d'inondation, et animateurs de sites Natura 2000, et donc porteurs de DOCOB. On peut également noter que l'EPAMA s'est engagé dans un projet européen d'adaptation de la Meuse aux impacts du changement climatique pour 2021-2027 et avait déjà travaillé sur d'autres projets transfrontaliers auparavant.

Etablissements publics foncier (EPF)

On peut distinguer l'<u>EPF Grand Est</u> qui est un EPF d'État (ancien <u>EPF de Lorraine</u>) et l'<u>EPF d'Alsace</u>. Leurs études et interventions foncières ont pour objectif d'améliorer l'attractivité des centres villes, de rénover et densifier l'espace urbain, de renouveler les usages, etc.

- Mise en œuvre de projets locaux

Les EPF donnent les moyens aux collectivités de réaliser leurs projets, en acquérant les sites cibles (friches industrielles, bâtiments vétustes, espaces naturels, etc.) et en les sécurisant et gérant de façon transitoire sous convention avec la collectivité.

▶ Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON)

La <u>FREDON Grand Est</u>, Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine du végétal, est créée en 2019 à l'issue de la fusion des trois fédérations des ex-régions (Fredon Champagne-Ardenne, <u>Lorraine</u> et <u>Alsace</u>).

- Production et diffusion de ressources

En partenariat avec des professionnels agricoles et du paysage, des collectivités territoriales, des gestionnaires d'espaces ainsi que du grand public, la FREDON mène des actions de surveillance et de prévention portant sur l'émergence et la

dispersion d'espèces impactant les végétaux, l'environnement et la santé humaine. Elle forme et sensibilise différents publics.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle conseille, forme et accompagne vers une gestion plus durable des espaces agricoles, publics et privés. Elle met en place des plans d'actions pour lutter contre les espèces invasives ayant un impact potentiel sur les écosystèmes et la santé humaine, comme l'ambroisie.

▶ Fédérations régionales et départementales de chasse

La fédération régionale regroupe les fédérations départementales <u>de l'Aube</u>, des Ardennes, de la Haute-Marne, <u>de la Marne</u>, de la Meuse, <u>de Meurthe-et-Moselle</u>, <u>de la Moselle</u>, des Vosges, <u>du Bas-Rhin</u> et <u>du Haut-Rhin</u>.

- Production et diffusion de ressources

Elles ont pour objet de contribuer à la mise en valeur du patrimoine faunistique et réalisent des animations, notamment pour les chasseurs ou les scolaires. Elles participent à des études et suivis.

- Mise en œuvre de projets locaux

Elles mènent, en partenariat avec les acteurs du territoire, des actions en faveur de l'aménagement de l'espace agricole et viticole (expérimentation, démonstration, animation, etc.) et accompagnent ainsi la mise en place de haies, notamment dans le cadre de la compensation environnementale. Elles gèrent les plans de chasse. On peut citer notamment le <u>FARB</u> (Fonds Alsacien pour la Restauration des Biotopes), créé par les Fédération de chasseurs d'Alsace, qui permet l'acquisition et l'aménagement de plans d'eau et de mares, le réaménagement de berges, la plantation de haies, etc.

- Planification du territoire

Elles élaborent les Schéma Départementaux de Gestion Cynégétique.

► FIBOIS Grand-Est

FIBOIS est une association interprofessionnelle Composée d'organisations professionnelles, d'entreprises et d'acteurs représentant tous les maillons de la forêt et du bois, dont l'ONF, le CNPF, les associations de propriétaires (exemple : Forestiers d'Alsace), les coopératives, etc.

- Production et diffusion de ressources

Fibois porte l'intérêt général de la filière dans différentes instances et co-organise avec l'association Des Hommes et des Arbres les Assises régionales de la forêt et du bois les 26 et 27 novembre 2021, pour rapprocher le grand public de la filière sur la question de « quelle forêt en 2100 ? ».

► INRAE

Cet institut de recherche qui se consacre aux thématiques agricoles et environnementales a plusieurs implantations en Grand Est (<u>Unité de Recherche AgroSystèmes TErritoires Ressources</u> (ASTER) à Mirecourt, <u>Laboratoire Agronomie et Environnement Nancy-Colmar</u> UMR Université de Lorraine – INRAE, <u>Laboratoire Sols et Environnement</u> (LSE) Université de Lorraine-INRAE, etc.)

- Production et diffusion de ressources

Il effectue de la recherche de pointe et diffuse ses résultats.

- Mise en œuvre de projets locaux

Ils peuvent parfois être partenaires pour leur expertises pour la conception et/ou le suivi de certains projets.

▶ Météo France

Service officiel de la météorologie et de la climatologie en France, c'est un acteur essentiel face au changement climatique, qui a une direction régionale Nord-Est dans la région.

- Production et diffusion de ressources

Météo-France peut mettre à disposition ses données de suivis météorologiques et les projections climatiques.

- Mise en œuvre de projets locaux

Ils peuvent venir en appui de certains projets et programmes, comme c'est le cas pour Clim'Ability.

- Planification du territoire

Ils peuvent être sollicités en tant qu'experts par des collectivités pour leur diagnostic de vulnérabilités.

► <u>Office français de la Bio</u>diversité (OFB)

Cet établissement public d'État est implanté en région par sa direction régionale et ses services départementaux.

- Production et diffusion de ressources

L'OFB exerce des missions de connaissance, recherche et expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages. Dans ses missions d'appui aux acteurs et de mobilisation de la société, ses agents peuvent aussi sensibiliser des agriculteurs, collectivités, industriels et particuliers. Il a créé des centres de ressources sur lesquels sont diffusés toutes sortes d'outils essentiels à la préservation de la biodiversité.

- Mise en œuvre de projets locaux

Il peut émettre un avis sur des projets, il veille au respect de la réglementation (actions de police) et appuie la mise en œuvre des politiques publiques, notamment sur la séquence éviter-réduire-compenser. Par ailleurs, l'OFB propose des financements, par exemple pour les Atlas de biodiversité communaux ou pour Mobiodiv'Restauration. Il gère également des milieux naturels, comme la RNCFS du Lac du Der dans le Grand Est.

- Planification du territoire

Il appuie les politiques publiques en matière de biodiversité, par exemple en contribuant à des études et travaux pour l'élaboration et la mise en œuvre des SDAGE, SRADDET et SRB.

- Life ARTISAN

L'OFB coordonne et anime le Life ARTISAN au niveau national. Il anime aussi le GT régional SafN.

► <u>Office National des Forêts</u> (ONF)

Cet établissement public est chargé de la gestion et de la protection des forêts publiques.

- Production et diffusion de ressources

Il a des missions de communication et de sensibilisation notamment sur la production de bois, la préservation de l'environnement et les risques naturels, ainsi qu'une mission d'accueil du public.

- Mise en œuvre de projets locaux

L'ONF entretien et valorise durablement les forêts avec une gestion durable (préservation de zones humides, restauration de mares, conservation d'arbres morts, etc.). Il propose également son expertise aux entreprises, aux collectivités et aux particuliers.

- Planification du territoire

L'ONF élabore les directives et schémas régionaux d'aménagement qui précisent les modalités pratiques de la mise en œuvre du PRFB pour une gestion multifonctionnelle des forêts publiques des collectivités et des établissements publics.

► Parc national des forêts (PNF)

Etablissement public récent, le PNF est à cheval entre le Grand Est et la Bourgogne-Franche-Comté.

- Production et diffusion de ressources

Le Parc national améliore, centralise et diffuse la connaissance du territoire. Il sensibilise le grand public à la nature.

- Mise en œuvre de projets locaux

Il mène des actions de conservation et de restauration, et fait appliquer la réglementation. Il accompagne les collectivités et acteurs économiques, par exemple sur le sujet de l'agroécologie.

- Planification du territoire

Il élabore une charte et des stratégies territoriales.

► Parcs naturels régionaux (PNR)

Au nombre de six en région : <u>PNR de la Montagne de Reims</u>, <u>PNR de la Forêt d'Orient</u>, <u>PNR des Ardennes</u>, <u>PNR de Lorraine</u>, <u>PNR des Vosges du Nord</u>, <u>PNR des Ballons des Vosges</u>.

- Production et diffusion de ressources

Ils réalisent des expérimentations dans les domaines de l'aménagement, de la protection des paysages et du patrimoine naturel et participent à des programmes de recherche. Une de leurs missions phares est l'accueil, l'éducation et l'information du public.

- Mise en œuvre de projets locaux

Ils peuvent être responsables en propre de la protection et gestion de sites (réserve naturelle nationale du Pays de Bitche par exemple) et animer des sites Natura 2000. Ils accompagnent les territoires ruraux dans leur développement économique, social et environnemental avec une ingénierie mutualisée.

- Planification du territoire

Outre leur propre charte de territoire, ils contribuent à des documents d'aménagement locaux comme régionaux (SRB par exemple).

Région Grand Est (Conseil régional)

- Production et diffusion de ressources

La région Grand Est a mis en place la plateforme de la biodiversité pour centraliser et diffuser toutes sortes de ressources relatives à la nature sur le territoire. En partenariat avec la DREAL et l'ADEME, elle anime le Groupe de personnes ressources sur l'adaptation au changement climatique et le réseau Climat-Air-Energie. Elle a mis en place la Plateforme de l'aménagement et du foncier, qui anime depuis puis un GT Nature en ville.

- Mise en œuvre de projets locaux

La Région Grand Est, à travers ses appels à projets, propose également le financement d'actions pour l'adaptation au changement climatique et la biodiversité (Entreprises et biodiversité, <u>Trame Verte et Bleue</u>, <u>Anticiper le manque d'eau</u>,

Soutien aux filières favorables à la protection de la ressource en eau, Adaptation des élevages à la sécheresse, Urbanisme durable, Restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, Prévenir et gérer les inondations, etc.).

- Planification du territoire

Elle est responsable de la rédaction des grands documents d'orientations du territoire comme le SRADDET ou la SRB. Elle fixe de manière générale les grandes orientations de développement du territoire sur l'aménagement, l'environnement, le climat, les filières, etc.

- Life Artisan

Elle est membre du GT régional SafN.

► Réseau Climat-Air-Énergie

Le réseau CAE porté par l'ADEME, la DREAL et la Région est destiné aux collectivités territoriales concernées par les questions climatiques, les DDT, etc. C'est un lieu d'échanges d'informations, de réflexions et de formation.

Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Grand Est

- Mise en œuvre de projets locaux

Elle accompagne les collectivités territoriales et les porteurs de projets publics et privés dans la mise en œuvre de projets opérationnels ou sur leurs politiques foncières, du diagnostic du territoire jusqu'à la réalisation d'opérations foncières. Elle a notamment pour missions de contribuer à la protection de l'environnement par exemple en protégeant les captages d'eau, de dynamiser l'agriculture et la forêt, d'accompagner au développement économique et d'observer le foncier rural et périurbain.

► Universités et écoles d'ingénieurs

Au nombre de 5 en région : Université de Troyes, Université de Reims Champagne-Ardenne, <u>Université de Lorraine</u> (avec par exemple une <u>thèse sur la cartographie des îlots de chaleur urbains à Nancy</u>), Université de Haute Alsace et Université de Strasbourg. En termes d'écoles d'ingénieur, on peut citer l'<u>ENGEES</u>, l'<u>INSA Strasbourg</u>, AgroParisTech Nancy, ENSG, etc.

- Production et diffusion de ressources

Plusieurs laboratoires de recherches en (<u>UMR Silva</u>, <u>UFR Sciences Fondamentales et Appliquées</u> (SciFa) de l'Université de Lorraine, <u>UMR INERIS 02 Stress Environnementaux et BIOsurveillance des milieux aquatiques</u> de l'Université de Reims, etc.). L'Université de Reims porte notamment la <u>Structure Fédérative de Recherche Condorcet</u> de 27 laboratoires du Grand Est, des Hauts de France et de Belgique, et qui s'intéresse notamment aux services écosystémiques.

▶ Voies Navigables de France (VNF)

Voies navigables de France est un établissement public chargé de la gestion d'une grande partie du réseau des voies navigables sur le territoire national, elle est implantée à Strasbourg pour la direction Nord-Est.

- Mise en œuvre de projets locaux

Cet établissement gère deux réseaux complémentaires et connectés – le réseau transport et réseau tourisme -, et remplit trois missions au service du public : promouvoir la logistique fluviale, concourir à l'aménagement du territoire et assurer la gestion globale de l'eau.

De nombreuses associations, bureaux d'études et (inter)professions existent mais ne seront pas détaillées ici, mais l'annuaire régional des acteurs de la biodiversité en référence déjà un certains nombres. Sans oublier les acteurs supra-régionaux qui sont clefs pour l'adaptation ou la préservation de la nature, tels que le **RMT Aforce** sur l'adaptation de la forêt, Afac-Agroforesterie sur l'arbre en milieu agricole ou l'**UICN** sur les SfN, qui ne seront pas détaillés dans cette annexe que l'on souhaite majoritairement régionale.